Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 022-212202873-20261030-2026_64-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

Arrondissement de Saint-Brieuc

Commune de SAINT-DONAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2026-64

L'an deux mil vingt-six le trente octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Michel PETRA, Maire.

Présents : MM Michel PETRA Michel, Marie-Annick GÉLIN, Laurent CARRÉ, Caroline KOENIG, Johan BERTRAND, Gilles NICOL, ~~Sandrine DAMANY~~, Isabelle LE CARDINAL, ~~Julien MEHEUST~~, ~~Anthony LE COCGUEN~~, Sandra LE VACON, Marine CARDINAL, ~~Pierre-Emmanuel VILLA~~, Séverine PALLU, Fabienne LE FOLL.

Absents excusés :

Anthony LE COCGUEN a donné procuration à Laurent CARRÉ
Julien MEHEUST a donné procuration à Marie-Annick GÉLIN
Pierre-Emmanuel VILLA a donné procuration à Séverine PALLU
Sandrine DAMANY

Secrétaire de séance : Sandra LE VACON

Nombre de présents : 11 **Nombre de votants** : 14

Nota : Le Maire certifie que la convocation a été faite le 26 octobre 2026

2026-64 : DÉCISION MODIFICATIVE – LOGICIEL PÉRISCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :
Par la délibération n° 2025-60, le Conseil Municipal a retenu l'offre de l'entreprise ABELIUM pour l'acquisition et la mise en place du logiciel de gestion périscolaire « DOMINO », pour un montant global d'investissement de 8 335,80 € TTC (comprenant les frais de licence, l'option quotient CAF ainsi que la formation).

Pour procéder à la commande et au paiement de cette prestation, les crédits doivent être valablement inscrits au budget de la commune sur le bon compte comptable.

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 022-212202873-20261030-2026_64-DE

Initialement, les crédits nécessaires avaient été envisagés et inscrits au compte 2158 (*« Autres installations, matériel et outillages techniques »*).

Cependant, au regard des règles de l'instruction comptable M57, l'acquisition de logiciels informatiques, droits d'usage et licences relève de la catégorie des immobilisations incorporelles. À ce titre, la dépense doit être obligatoirement imputée au compte 2051 (*« Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés »*).

Afin d'éviter tout rejet de mandatement par le Payeur Départemental (Trésorerie) et de permettre le règlement effectif de la facture, il convient de procéder à un ajustement des crédits par le biais d'une Décision Modificative (DM) au sein de la section d'investissement.

Principe de la Décision Modificative proposée :
Cette opération constitue un virement de crédits d'article à article au sein du chapitre d'investissement :

- Diminution de crédits (Débit) : Compte 2158 – *Autres installations, matériel et outillages techniques* : - 8 335,80 €
- Augmentation de crédits (Crédit) : Compte 2051 – *Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés* : + 8 335,80 €

Impact financier : 0,00 € (Nul).

Il s'agit d'un simple glissement interne de crédits au sein de la section d'investissement. Cette modification ne modifie pas l'équilibre général du budget primitif et n'entraîne aucune dépense supplémentaire pour la commune.

CONSIDÉRANT le besoin d'ajuster l'imputation comptable de la dépense relative au logiciel périscolaire conformément aux prescriptions de la comptabilité publique (M57).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour :

- **CONSTATE** la nécessité de procéder à la réimputation comptable des crédits d'acquisition du logiciel périscolaire « DOMINO » vers le compte n°2051 ;
- **APPROUVE** la décision modificative de la section d'investissement telle que présentée ci-dessus pour la somme de 8 335,80 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs et pièces comptables correspondants, ainsi que tout document ou acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance,
Sandra LE VACON

Le Maire,
Michel PETRA

MAIRIE DE SAINT DONAN * Côtes-d'Armor *